

#### PREAVIS MUNICIPAL No 02/2021 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

# ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2020, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de Fr. 4'970'000.- et des produits s'élevant à Fr. 4'656'000.-, soit un excédent de charges de l'ordre de Fr. 314'000.-.

Dans les faits, les charges s'élevant à Fr. 5'007'180.57, ont été plus élevées que celles budgétisées de l'ordre de Fr. 37'000.- et les produits de Fr. 5'058'800.91 dépassent d'environ Fr. 403'000.- nos prévisions.

Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de Fr. 51'620.34 pour l'exercice 2020.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2020 :

### 1. Administration générale

Les coûts nets globaux sont légèrement supérieurs de Fr. 3'000.- par rapport aux comptes 2019, mais inférieurs de Fr. 55'000.- par rapport au budget 2020.

Contrairement aux prévisions du budget, la charge salariale est restée stable. Les autres charges administratives sont inférieures de Fr. 13'000.- si l'on ne tient pas compte de l'attribution à la réserve pour la culture de Fr. 10'000.-. Les revenus liés à l'administration générale sont comparables, à l'exception du montant touché pour les participations aux bénéfices des assurances qui est moindre cette année (./. Fr. 4'000.-) et de la différence liée à la répartition des salaires dans les dicastères qui est également en diminution par rapport à 2019 (./. Fr. 6'000.-).

### 2. Finances

Comme chaque année, ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts qui est très difficile à prévoir, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Pour résumer cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation de Fr. 246'000.- par rapport au montant projeté au budget, mais une diminution des revenus nets de Fr. 33'000.- par rapport aux comptes 2019.

#### Charges et revenus sur impôts (comptes 200-210)

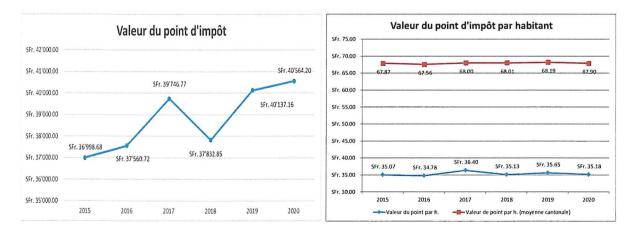
Au niveau des revenus sur impôts et charges inhérentes, les principales variations <u>par rapport</u> <u>au budget</u> résultent de :

• Augmentation des impôts sur le revenu et impôt à la source des + Fr. 240'000.personnes physiques • Diminution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques ./. Fr. 64'000.-Diminution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes ./. Fr. 5'000.morales • Défalcations sur impôts moins importantes + Fr. 20'000.-Augmentation de l'impôt foncier (nouvelles constructions principalement) 20'000.-+ Fr. Augmentation des droits de mutation + Fr. 29'000.-Diminution de la part à l'impôt sur les gains immobiliers ./. Fr. 8'000.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont donc supérieures de Fr. 236'000.- par rapport au budget mais inférieures de Fr. 49'000.- à celles perçues effectivement en 2019.

Cette diminution de revenus en 2020, <u>par rapport aux comptes 2019</u>, s'explique principalement par la différence des montants perçus sur les recettes conjoncturelles (impôt sur le gain immobilier principalement).

Au vu de la valeur moyenne du point d'impôts prise en compte pour le budget, les revenus sur impôts des personnes physiques et morales sont nettement supérieurs au montant porté au budget (+ Fr. 194'000.- défalcations comprises). Cependant, elles ne sont que de Fr. 16'000.- supérieures aux comptes 2019.



La valeur de notre point d'impôt, qui se montait à Fr. 40'100.- pour 2019, est de Fr. 40'600.- en 2020. Elle se situe donc dans sa valeur la plus haute par rapport à la moyenne sur 5 ans (Fr. 38'000.-). Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la commune par point d'imposition. Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore le diviser par le nombre d'habitants.

### Service financier et péréquation (comptes 220)

Par rapport au budget 2020, le service financier présente une diminution de la charge nette de Fr. 65'000.- et est inférieur de Fr. 98'000.- par rapport aux comptes 2019. Les montants portés au budget concernant la péréquation directe ont été, comme chaque année, estimés sur la base des acomptes versés.

Dans les comptes 2020, un montant de Fr. 61'000.- a été porté en déduction concernant le montant payé en trop pour la péréquation directe 2019. Cette restitution a finalement été largement supérieure à nos projections et n'avait pas été imputée dans les comptes 2019 ; elle est donc à porter en bénéfice dans les comptes 2020.

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2020 se décomposent ainsi :

	Acomptes 2020	
a) Alimentation (20.28 points)	Fr.	767'619
b) Restitution		
<ul> <li>Couche solidarité</li> </ul>	Fr.	-227'125
<ul> <li>Couche population</li> </ul>	Fr.	-151'797
<ul> <li>Dépenses thématiques</li> </ul>	Fr.	-29'029
<ul> <li>Total restitution</li> </ul>	Fr.	-407'951
Contribution nette 2020 selon estimation cantonale	Fr.	359'668

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2020 ne nous parviendra qu'à la fin du 1er semestre 2021. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2020 que ce décompte sera établi. A ce jour, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2019, ainsi que sur l'estimation 2020 pour évaluer le montant qui sera à payer ou qui nous sera retourné.

Selon nos estimations, le montant payé en 2020 par le biais des acomptes est excédentaire. Cependant, nous restons prudents et aucune correction dans ce sens n'a été effectuée dans les comptes 2020 puisqu'en finalité, cette restitution dépendra d'une part de la valeur de notre point d'impôt par habitant et de l'écart de notre taux d'imposition par rapport à la moyenne cantonale.

En ce que concerne le service financier, les intérêts passifs sur emprunts n'ont pas augmenté, puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

# Amortissements & réserves (comptes 230)

En ce qui concerne les amortissements et attributions/prélèvements aux réserves (non affectées), le montant de la charge nette est de Fr. 209'500.-. Ce montant est de Fr. 55'500.-supérieur au budget et correspond à l'augmentation de la réserve pour investissements. Quant aux amortissements, ils correspondent uniquement aux amortissements obligatoires tels que budgétés.

### 3. Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente un produit net de Fr. 29'000.- supérieur au budget 2020, mais il est de Fr. 94'000.- inférieur aux comptes 2019.

### Ferme communale (comptes 340) – Patrimoine financier

Pour cette troisième année d'exploitation, le revenu net s'est réduit à Fr. 17'000.-. L'écart par rapport aux comptes 2019 s'explique par le fait que d'une part, les frais d'entretien d'immeuble ont été plus importants que prévus et d'autre part, par le manque à gagner sur des loyers non perçus (appartements restés vides).

Aucun nouvel emprunt pour financer les investissements du patrimoine administratif n'ayant été contracté, l'autorisation d'emprunt résiduelle sur la ferme est de Fr. 962'500.- au 31.12.2020.

### Bâtiments (comptes 35) – Patrimoine administratif

La charge nette est de Fr. 34'000.- inférieure au budget 2020, et le résultat net de Fr. 69'000.- inférieur aux comptes 2019. Cela s'explique par des charges non réalisées (travaux non réalisés et reportés, frais de chauffage) ainsi que par la baisse des revenus pour la location et l'entretien des locaux versés par l'ASICE.

### 4. Travaux

Les coûts nets globaux sont supérieurs de Fr. 130'000.- par rapport aux comptes 2019 et de Fr. 73'000.- par rapport au budget 2020.

#### Service technique et de l'urbanisme (comptes 410 & 420)

Les montants déboursés dans ces dicastères sont globalement conformes au budget 2020. Sans remarque particulière.

### Routes (comptes 430)

Ce dicastère présente des coûts nets largement supérieurs aux comptes 2019 (+ Fr. 150'000.-) et au budget initial 2020 (+. Fr. 100'000.-). Si l'on tient compte du préavis no 01/2020 d'un montant de Fr. 146'556.- accordé en juin 2020 pour la réfection de la route des Biolettes, nous constatons certaines « économies de budget » puisque certains travaux n'ont pas été réalisés en 2020 (rénovation de la route d'Etagnières).

### Parcs et cimetière (comptes 440 & 441)

Les travaux réalisés en 2019 avaient entraîné des coûts supplémentaires dans les comptes 2019. A contrario, en 2020, certains travaux portés au budget n'ont pas pu ou dû être réalisés. Les coûts nets globaux sont donc inférieurs de Fr. 26'000.- par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020.

### Ordures ménagères et déchets (comptes 450)

Le coût net lié à ce dicastère est pour ainsi dire conforme au budget 2020 et reste, cette année encore, stable par rapport à 2019.

Si les charges ont été supérieures à celles budgétées, elles ont pu être compensées par des revenus plus importants. En finalité, ce sont env. Fr. 11'000.- qui ont été financés par le biais de l'impôt, soit 7 % des charges totales de ce dicastère.

### Eaux claires et eaux usées – EC/EU (comptes 460)

Les coûts d'entretien et de contrôles techniques sont cette année également en régression par rapport aux années précédentes et sont notamment inférieurs au budget. Suite à la modification de taxes décidées en septembre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (préavis 05/2020), les revenus des taxes sont en conséquence inférieurs au budget et aux comptes 2019.

Malgré l'amortissement du crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif des collecteurs communaux (préavis no 04/2018) et grâce à des taxes uniques de raccordement, un montant a pu être attribué à la réserve afin d'équilibrer les comptes.

### Epuration (comptes 461)

Les coûts d'exploitation des STEP sont globalement conformes au budget. Les taxes perçues sont, comme pour les eaux claires et usées, inférieures au budget suite à la réduction de taxes votée (préavis 05/2020).

### 5. Instruction publique et cultes

Ce dicastère présente une diminution des coûts nets d'env. Fr. 24'000.- par rapport au budget 2020, mais ils sont de Fr. 23'000.- supérieurs aux comptes 2019.

Ces différences s'expliquent d'une part par l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés par rapport à 2019 (+ 9 élèves) et d'autre part, en ce qui concerne le budget, par un coût de l'élève inférieur à celui budgété par l'ASICE.

Avec l'introduction des mesures parascolaires par l'ASICE, des coûts complémentaires de Fr. 24'000.- ont été portés dans les comptes 2020. Ceux-ci sont toutefois inférieurs de Fr. 8'000.- par rapport aux montants portés au budget.

### 6. Police

### Police administration (comptes 600)

Les comptes 2020 sont conformes au budget et aux comptes 2019.

Sur la base de la modification de la valeur de notre point d'impôt par rapport aux acomptes payés, nous estimons à ce jour qu'un montant complémentaire de Fr. 5'000.- devrait nous être imputé pour la réforme policière. Ce montant a par conséquent été provisionné dans les charges transitoires de 2020.

# Défense contre l'incendie & protection civile (comptes 650 & 660))

En ce qui concerne les frais liés à la défense incendie (SDIS) et à la protection civile (ORPC), les coûts sont légèrement inférieurs au budget 2020 et aux comptes 2019.

### 7. Sécurité sociale

Ce dicastère présente une diminution de charges de Fr. 81'000.- par rapport au budget 2020 et de Fr. 103'000.- par rapport au comptes 2019. Il faut toutefois nuancer cette « économie », puisque les charges liées à l'AVASAD, soit Fr. 100'000.- dans les comptes 2019, ne figurent plus dans les comptes communaux en 2020.

### Service social (comptes 710)

Les coûts liés aux différents modes de garde des enfants sont en augmentation en 2020. Même s'ils sont de Fr. 41'000.- inférieurs au budget 2020, ce sont Fr. 50'000. – qui nous ont été facturés en plus par rapport aux comptes 2019.

Cette année également, l'estimation de la fréquentation faite par l'Efaje pour déterminer les acomptes 2020, semble avoir été surévaluée puisque le décompte final provisoire nous annonce une rétrocession d'environ Fr. 35'000.-, montant qui a été porté en déduction des acomptes versés.

# Prévoyance sociale (comptes 720)

Les comptes 2020 bénéficient d'un montant complémentaire de Fr. 39'000.-. Ce montant résulte du montant provisionné en trop dans les comptes 2019 en vue de la facture définitive de la facture sociale (annulation de l'écriture transitoire). En finalité, notre estimation avait surévalué notre participation en points d'impôts, ce qui explique cette différence. Cette surévalution qui avait été imputée dans les comptes 2019 et est donc à porter en bénéfice dans des comptes 2020.

En ce qui concerne la facture sociale 2020, la modification de la valeur de notre point d'impôt augmentera notre participation à la facture sociale. En effet, les acomptes sont calculés sur la base des chiffres 2018 avec une valeur de point d'impôt inférieure à la valeur effective de 2020. Cependant, notre participation calculée en fonction des revenus conjoncturels est surévaluée dans les acomptes et cette écart devrait permettre de compenser la différence et, en définitive, un reliquat devrait nous être versé.

Comme dans le cadre de la péréquation, ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2020 que le décompte définitif sera établi. Dans ce cas également, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2019 et l'estimation réalisée sur la base des acomptes 2020 pour estimer le montant que nous devrons payer en complément.

# 8. Services industriels (Service des eaux)

L'année 2020 a été, pour le service des eaux, financièrement compliquée. Les charges complémentaires, dont certaines ont été validées par préavis extrabudgétaires, sont supérieures de Fr. 56'000.- par rapport au budget initial, notamment à cause de l'augmentation de nos achats d'eau à la Ville de Lausanne (+ Fr. 32'000.- par rapport au budget).

Suite à ces divers travaux imprévus et à des achats d'eau supérieurs, un prélèvement à la réserve a dû être effectué, puisque ces augmentations de charges n'ont pas été imputées au consommateur via le prix de l'eau facturé.

### **Conclusions:**

En conclusion, les facteurs les plus importants à souligner pour ces comptes 2020 sont :

- L'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et morales,
- notre dépendance liée aux recettes conjoncturelles, en diminution par rapport à 2019, mais qui représentent cette année encore un complément de revenu conséquent,
- un montant substantiel en faveur des comptes 2020 lié au décompte des péréquations 2019 (péréquation directe et facture sociale),
- l'importante diminution des charges des comptes liés à la sécurité sociale, grâce au transfert des charges de l'AVASAD au canton.

Pour le surplus, malgré des écarts budgétaires qui ont dû être validés par le biais de préavis extrabudgétaires, les comptes 2020 présentent des charges inférieures à celles budgétées en ce qui concerne les charges et produits liés aux dicastères directement gérés par notre commune (chapitres 1 et 3). Seul le dicastère des travaux présente une augmentation des charges, mais néamoins inférieure au montant total annoncé après correction budgétaire.

Quelques « économies de budget » ont été réalisées sur le dicastère de l'enseignement (chapitre 5) grâce au coût de l'élève inférieur à celui budgété. En ce qui concerne le dicastère de la police (chapitre 6), faisant partie des charges dites imposées, les coûts restent stables.

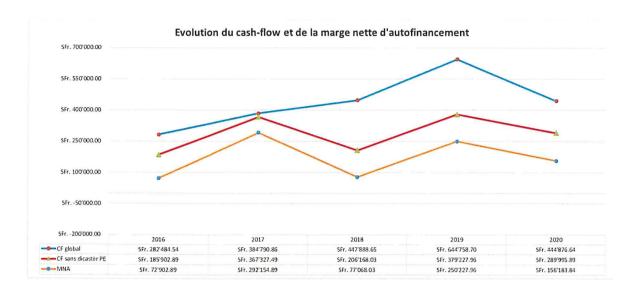
Finalement, les comptes de l'année 2020 tels que présentés, font ressortir un cash-flow de Fr. 444'876.64.-, soit 8.9 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets » (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, le cash-flow net est réduit à Fr. 289'995.89, soit 6.5 % des recettes.

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.

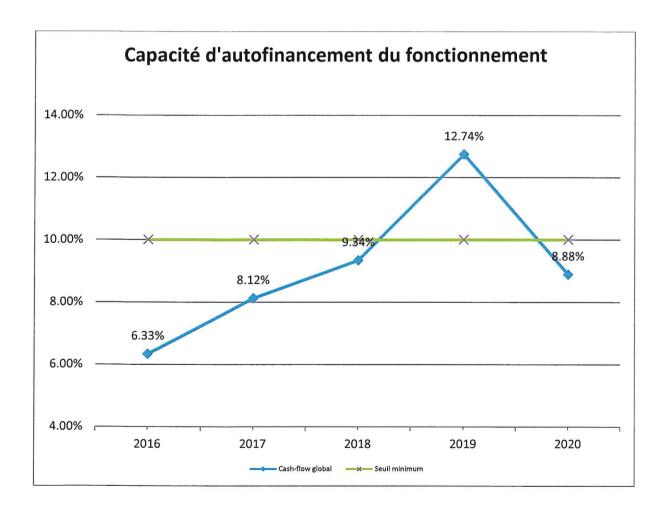
Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

La marge nette d'autofinancement (MNA) représente le résultat économique et l'autonomie financière de la collectivité. Elle indique quels sont les moyens financiers à disposition pour supporter de nouveaux investissements. Par rapport au calcul du cash-flow global (avec domaines autofinancés), la distinction se fait par rapport aux amortissements et aux variations

des réserves affectées qui ne sont pas pris en compte. Elle est cependant considérée comme faible lorsque qu'elle se situe au-dessous de 10 %.



Capacité d'autofinancement en % des recettes



La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 13 avril 2021.

Nous joignons au présent préavis une copie du rapport de révision de la dite fiduciaire dont nous reproduisons ci-après la conclusion :

"Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 51'620.34 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 02/2021 de la Municipalité
- entendu la Commission des finances

#### décide

- d'approuver les comptes et le bilan de l'année 2020 tels qu'ils ont été présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion pour l'année 2020.

Jean-Paul Raemy

AU NOM DE LA MUNICIPALITE Le syndic La semétaire

Arkn. X

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2021.

C.C. du 21 juin 2021 Réf. : Sandra Hulaas Morrens, le 12 avril 2021

.

La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 13 avril 2021.

Nous joignons au présent préavis une copie du rapport de révision de la dite fiduciaire dont nous reproduisons ci-après la conclusion :

"Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 51'620.34 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 02/2021 de la Municipalité
- entendu la Commission des finances

#### décide

- d'approuver les comptes et le bilan de l'année 2020 tels qu'ils ont été présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion pour l'année 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La seoxétaire

Jean-Paul Raemy

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2021.

C.C. du 21 juin 2021 Réf. : Sandra Hulaas Morrens, le 12 avril 2021